

**DEMANDE D'INDEMNISATION DE DOMMAGES
OCCASIONNÉS LORS DE LA MISE EN FOURRIÈRE D'UN VÉHICULE**

Pour un traitement + rapide, utiliser le service numérique dédié sur www.paris.fr/fourrieres

Attention : Ne pas faire réparer les dommages si le devis est supérieur à 1 500 € TTC
sauf si le véhicule :

- est **non roulant** et **dangereux** selon une attestation précise d'un professionnel ou expert (à joindre)

ET

- est affecté à un besoin **impérieux**, professionnel ou particulier, qui doit être démontré

Le véhicule a-t-il déjà été réparé ? : Oui Non
Si oui, date de réparation :/...../.....

Attestation de l'assureur (voir page 4) : elle constitue une pièce **obligatoire** du dossier. Il est conseillé de la communiquer immédiatement à l'assureur afin qu'il la complète et qu'elle soit transmise **avec** l'ensemble du dossier qui sera ainsi traité de manière optimale. *Sinon, il est possible de la joindre après le dépôt de la demande qui restera en suspens jusqu'à sa réception.*

1. Demandeur

Madame Monsieur Non précisé Société

Nom

Prénom

Adresse

Code Postal..... Commune

Téléphone

Mail

Pour les sociétés (propriétaires du véhicule)

Raison sociale :

SIRET :

Référence du demandeur (facultatif) :

Qualité du demandeur :

Propriétaire du véhicule endommagé (*titulaire du certificat d'immatriculation*)

Locataire longue durée *

Autre : conducteur non titulaire du certificat d'immatriculation (*ex : véhicule de fonction*) *

Assureur *

* Préciser le propriétaire du véhicule (*titulaire du certificat d'immatriculation*) :

Nom et prénom du propriétaire :

Adresse du propriétaire :

Code Postal : Commune :

Téléphone :

2. Véhicule

Immatriculation :

Type : Voiture Utilitaire 2-roues motorisés (ou 3-roues motorisés)

Marque et modèle :

Nom et adresse de l'assureur :

.....

3. Mise en fourrière

Date d'enlèvement :

Lieu de stationnement du véhicule avant l'enlèvement (rue et arrondissement) :

.....

Restitution du véhicule sur la voie publique : Oui Non

Si non, (pré)fourrière où le véhicule a été restitué :

Date et heure de restitution :

La contravention a-t-elle déjà été contestée auprès de l'Officier du Ministère Public ? Oui Non

4. Dommages

Dommages mécaniques : Oui Non

Un dépanneur est-il intervenu pour remorquer le véhicule du lieu de restitution à un garage ? Oui Non

Si oui, date et heure du dépannage :

Les dommages ont-ils été déclarés à l'assureur du véhicule ? Oui Non

Si oui, date de déclaration :

Les dommages sont-ils garantis par le contrat d'assurance ? Oui Non

Le cas échéant, montant de la franchise laissé à la charge de l'assuré.e :€

Le véhicule a-t-il été expertisé par l'assureur ? Oui Non

Si oui, date d'expertise :

Où le véhicule peut-il être vu dans l'hypothèse d'une expertise ?

.....

5. Pièces à joindre

Pour un traitement optimal de la demande, il est conseillé d'adresser le dossier **complet**. Les demandes de complétude allongent le délai de traitement.

Pièces indispensables :

- **Feuille de réclamation** établie lors de la restitution du véhicule : soit sur la voie publique soit avant la sortie de la (pré)fourrière
- **Certificat d'immatriculation** du véhicule
- **Estimation de la remise en état** (ex. devis de réparation)
- Le **procès-verbal de contrôle technique** pour les véhicules automobiles de + de 4 ans
- L'**attestation de l'assureur** (voir page 4)

Pièces facultatives (conseillées) : **photographies** de bonne qualité permettant d'identifier le véhicule et présentant clairement les dommages

Je, soussigné.e,
agissant en qualité de :
atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements mentionnés dans cette demande
d'indemnisation des dommages occasionnés lors de la mise en fourrière, le/...../....., du
véhicule immatriculé :

Fait à, le/...../.....

Signature (+ cachet de la demande si émanant d'une société)

Ce formulaire et les pièces justificatives sont à envoyer par courrier simple à :

VILLE DE PARIS
Direction de la Voirie et des Déplacements
Bureau des Affaires Juridiques
Pôle Indemnisation Fourrière
121 avenue de France
75013 PARIS

À noter :

Le délai de traitement des demandes peut varier selon la complexité du dossier.

Le délai actuellement constaté est d'au moins 8 mois lorsque le dossier est complet.

L'absence de pièces indispensables entraîne une demande de complétude qui ralentit le traitement.

L'absence de réponse expresse dans les 2 mois suivant la réception de la demande ne vaut pas accord implicite.

À réception de la demande, le Pôle Indemnisation Fourrière envoie un accusé de réception comportant le numéro attribué au dossier.

Toute modification de la situation doit être portée sans délai à la connaissance du Pôle Indemnisation Fourrière, à l'adresse ci-dessus, en rappelant le numéro de dossier.

Toute fausse déclaration est susceptible d'être punie de 2 ans d'emprisonnement et de 30 000 € d'amende (*article 441-6 du Code Pénal*).

Vous disposez d'un droit d'accès et de modification des données personnelles en vous adressant au Pôle Indemnisation Fourrière (*adresse ci-dessus*), conformément au Règlement Général sur la Protection des Données UE / 2016 du 27 Avril 2016 relatif à la protection des données à caractère personnel et la loi n° 78-17 du 6 Janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Direction de la Voirie et des Déplacements

Bureau des Affaires Juridiques

Pôle Indemnisation Fourrières

ATTESTATION À COMPLÉTER OBLIGATOIREMENT PAR L'ASSUREUR DU VÉHICULE

Je, soussigné.e,
représentant
assureur du véhicule immatriculé
retiré de la voie publique le/...../.....
certifie que le contrat d'assurance souscrit :

- ne garantit pas ce type de dommages
- garantit ce type de dommages avec une franchise de €
- garantit ce type de dommages. Toutefois, il n'a pas été procédé et il ne sera pas procédé à leur indemnisation

Date :/...../.....

Signature et **cachet** de l'assureur

À noter :

- Pour l'assureur : cette attestation est transmise par l'assuré pour lui permettre de demander une indemnisation des dommages occasionnés lors de la mise en fourrière de son véhicule. Elle doit être remise à l'assuré.
- Pour l'assuré : cette attestation dûment complétée, datée et signée par l'assureur du véhicule est **indispensable** au traitement de la demande d'indemnisation. Sans cette pièce, le dossier ne pourra être étudié. Elle doit être envoyée avec la demande à l'adresse précisée en page 3.